



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.041/D

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'UN EMPRUNT POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 288 792€ CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR FINANCER LE MANOIR DU PARC AU 4 RUE DES BOSSERONS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX (4 PLAI-8 PLUS)

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ, Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'UN EMPRUNT POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 288 792€ CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR FINANCER LE MANOIR DU PARC AU 4 RUE DES BOSSERONS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX (4 PLAI-8 PLUS)

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2252-1 et L2252-2

VU l'article 2305 du Code Civil

VU la délibération n°15.48/D fixant les modalités d'octroi des garanties d'emprunt,

CONSIDERANT l'accord de principe par courrier du 19 août 2022,

CONSIDERANT la demande de Grand Paris Habitat agissant au nom et pour le compte de CDC Habitat Social,

CONSIDERANT, le contrat de prêt n° 160106 en annexe signé entre CDC Habitat Social Société anonyme d'habitations à loyer modéré l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignation CDC, le prêteur,

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans la trajectoire de construction de logements et de logements locatifs sociaux ainsi que de la reconstitution de l'offre nécessaire au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'UN EMPRUNT POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 288 792€ CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR FINANCER LE MANOIR DU PARC AU 4 RUE DES BOSSERONS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX (4 PLAI-8 PLUS)

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 288 792 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°160106 constitué de 4 lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 288 792,00€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne sera pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : DIT que le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4 : Etendue des pouvoirs de la signature de M. le Maire, celui-ci est autorisé à signer en sa qualité de représentant du garant les contrats de prêts à intervenir entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'Emprunteur, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignation et l'Emprunteur.

ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de réservation à venir (à savoir 1 logement en PLAI et 2 logements en PLUS soit un total de 3 logements).

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'UN EMPRUNT POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 288 792€
CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR FINANCER LE
MANOIR DU PARC AU 4 RUE DES BOSSERONS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION
D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX (4 PLAI-8 PLUS)

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.041/D

Objet de l'acte : DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'UN EMPRUNT POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 288 792€ CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR FINANCER LE MANOIR DU PARC AU 4 RUE DES BOSSERONS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX (4 PLAI-8 PLUS)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 3 - Emprunts

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23844_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23844_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024